



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 février 2026

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽³⁾, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET⁽⁴⁾, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO⁽²⁾, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Marie-Catherine BIANCO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Étaient absent(e)s : Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260219-09-02-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) (2) (3) et (4) Arrivés après le vote de la 1^{ère} question



=====

DELIBERATION N°09.02.2026

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par vente amiable d'un terrain situé en zone naturelle – Quartier La Gazelle – Parcelle cadastrée section AA n° 11 – Contenance 2 808 m² – Propriété de Monsieur BAILA Hamed.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La parcelle cadastrée section AA n° 11, d'une superficie de 2 808 m², située Quartier La Gazelle, est classée en zone naturelle, couvrant des secteurs voués en particulier aux activités touristiques, de découverte et de loisirs de plein air.

Cet espace naturel peut accueillir des constructions nouvelles strictement limitées, nécessaires à l'amélioration de la fonctionnalité du site, à la gestion de la fréquentation ou à la mise en valeur de ses potentialités touristiques et environnementales.

Monsieur **BAILA Hamed**, propriétaire du terrain, propose la cession de la parcelle à la Commune dans le cadre d'une **vente amiable**. **Le prix proposé s'élève à 80 000 €.**

L'intérêt communal d'acquiescer ce foncier de ce secteur naturel est :

- De préserver et valoriser un espace remarquable ;
- D'envisager la mise en place d'aménagements légers, strictement compatibles avec le classement en zone naturelle, destinés à l'accueil du public, à la découverte du site ou à l'amélioration de sa fonctionnalité ;
- De garantir une gestion cohérente, durable et maîtrisée du site, permettant d'assurer sa protection tout en favorisant des usages respectueux et encadrés.

Je vous propose de m'autoriser à concrétiser cette transaction, par la signature d'un acte authentique. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir par voie de vente amiable la parcelle cadastrée section AA n° 11, d'une contenance de 2 808 m², située Quartier La Gazelle et appartenant à Monsieur BAILA Hamed, pour un prix de 80 000 €.

DESIGNE le Cabinet EXCEN GARDANNE, Notaire Maître GAGNEUR Laure pour établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

 *Le Maire,*
André MOLINO